

LE COMITÉ NATIONAL POUR L'EMPLOI ADOPTE LES RÉFÉRENTIELS QUI SOUMETTENT LES MISSIONS LOCALES EN IMPOSANT LE PIRE À LA JEUNESSE SEULE LA CGT A VOTÉ CONTRE ! L'UNML SE FÉLICITE !



Le Comité National pour l'Emploi (CNE) et son rôle

Le Comité national pour l'emploi, présidé par le ministre chargé de l'Emploi a vocation à organiser, au niveau national, la concertation et la coopération entre les différents acteurs du réseau de l'emploi pour notamment : définir les orientations stratégiques et permettre la conception commune d'actions, procédures et outils destinés à renforcer l'accompagnement de tous les demandeurs d'emploi et la réponse aux besoins de recrutement des employeurs,

La séance du 22 Juillet : Les référentiels du pire – La CGT intervient et vote Contre !

La CGT a adressé un dossier d'analyse, de questions et une déclaration aux membres du CNE en amont de la séance du 22 Juillet 2024. (voir dossier CGT pour le CNE du 22 Juillet en annexe). L'UNML a préparé avec France Travail les référentiels et s'en félicite.

Seule la CGT a voté contre ces référentiels déjà « bouclés » en amont du CNE.

Voici quelques questions posées par la CGT au sujet des jeunes et des Missions locales

- Pour un jeune s'inscrivant en ML son dossier est-il saisi sur i-milo (logiciel pour suivi jeunes ML) ou bien est-il saisi sur le SI FT ?
- Est-ce que tous les jeunes qui souhaitent être accompagnés par une Mission Locale devront s'inscrire à FT ?
- L'accueil inconditionnel jusque-là garanti par les ML est-il enterré ?
- L'accueil sur le flux est-il toujours autorisé ?
- Comment le CNE va-t-il autoriser des communes qui financent les ML à maintenir l'accueil inconditionnel sur le Flux ?
- Que devient le SI i-milo, puisque dans le rapport T.Guilluy (page 223) il est écrit qu'il est amené à disparaître ?
- Quels sont les algorithmes utilisés ?
- Quels sont les indicateurs (quantitatifs ou non) liés aux critères proposés ?
- Quels sont les droits des utilisateurs s'agissant des algorithmes qui vont décider de leurs orientations vers tel ou tel organisme référent ?

**L'ACCUEIL INCONDITIONNEL ET SUR LE FLUX DOIT ÊTRE PRÉSERVÉ
POUR LES JEUNES EN MISSIONS LOCALES
NON AU TRI DES JEUNES PAR DES ALGORITHMES !**